

s'étant déclaré aucun
empêchement au dit
mariage, nous eue sous
seul de avons veu leur
mutuel. Consentement
de mariage ~~et leur~~
en présence de G.
seph Sidard, qui ainsi que les
contractants ont déclaré ne
pourront signer.

B. 37,
Marie
Alice
Lefebvre.

Lecture faite - J. Chatelet
Le dia sept septembre mil huit
cent quatre vingt dix huit, nous
eue donsigne avons baptisé
Marie, Alice, née l'avant veue,
fille légitime de Alceie Lefebvre,
cultivateur et de Judocie Dacourt
de cette paroisse, le parrain
a été Napoléon Bergeron et la
Marraine Clara, tante de l'enfant
qui ont signé avec nous; le parrain
a déclaré ne pouvoir signer.

B. 38.
Marie
Dora
Paquette

Lecture faite
Clara Lefebvre Napoléon Bergeron
J. Chatelet
Le vingt cinq septembre, mil huit
cent quatre vingt dix huit, nous
eue donsigne avons baptisé
Marie, Dora, née le vingt dix
même mois, fille légitime de Jéri-
mie Paquette, cultivateur et de
Rosalie Charron, de cette paroisse.
Le parrain a été Charles Warron
veuve et la marraine, son
épouse Philomine Robytaille, qui
ainsi que le parrain ont déclaré
pouvoir signer. Lecture faite - J. Chatelet